



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 7 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Régis GUEGAN Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- M. Pascal ANDREAZZA Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------------|----------------------------|
| - M. Sébastien CELESTIN | Professeur des universités |
| - M. Daniel FORSTER | Maître de conférences |
| - M. Alejandro BORROTO RAMIREZ | Maître de conférences |
| - M. Jacques BOTSOA | Maître de conférences |
| - M Samuel GUILLOT | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025

Éric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 8 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Claudia De MELO-SANCHEZ Maîtresse de conférences

Vice-Président du jury :

- M Sébastien CELESTIN Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|--------------------------|----------------------------|
| - M Thierry DUDOK DE WIT | Professeur des universités |
| - M Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M Thomas TILLOCHER | Professeur des universités |
| - M Esidor NTSOENZOK | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 9 du master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Fabrice MULLER Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Thierry DUDOK DE WIT | Professeur des universités |
| - M. Matthieu Kretzschmar | Professeur des universités |
| - M. Olivier ROZENBAUM | Professeur des universités |
| - M. Daniel FORSTER | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025

Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 613-1 et D612-33 à D612-36-4
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master ;
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du semestre **10** du master mention **Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des universités

Vice-Président du jury :

- M. Fabrice MULLER Professeur des universités

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------------|
| - M. Pascal ANDREAZZA | Professeur des universités |
| - M. Matthieu Kretzschmar | Professeur des universités |
| - Mme. Eva BERNDT KOVACEVIC | Professeure des universités |
| - M. Jean-Mathias GRIESSMEIER | Astronome Adjoint |
| - M. Babacar DIALLO | Maître de conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 24/11/2025



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- VU les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L 613-1, D612-33 à D612-36-1 ;
- VU le décret n° 2016-672 du 25 mai 2016, modifié, relatif au diplôme national de master ;
- VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- VU l'arrêté du 25 avril 2002 modifié relatif au diplôme national de master
- VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;
- VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **master mention Physique Fondamentale et Applications**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. Pascal ANDREAZZA Professeur des Universités

Vice-Président du jury :

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des Universités

Membres du jury :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| - M. Fabrice MULLER | Maître de Conférences |
| - M. Regis GUEGAN | Maître de Conférences |
| - Mme Claudia DE MELO SANCHEZ | Maître de Conférences |

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Article 3 :

Le conseil de perfectionnement du master mention **Physique Fondamentale et Applications** est constitué comme suit :

Président du Conseil

- M. Sébastien CELESTIN Professeur des Universités OSUC LPC2E

Responsables de Formations

- M. Pascal ANDREAZZA
- M. Fabrice MULLER
- Mme Claudia DE MELO SANCHEZ
- M. Régis GUEGAN

Co-Responsables de Master et directeurs d'études

- Professeur des Universités UFR ST ICMN
- Maître de Conférences UFR ST ICMN
- Maître de Conférences UFR ST ICMN
- Maître de Conférences UFR ST ICMN

Enseignants-chercheurs et Enseignants

- Mme Eva BERNDT KOVACEVIC
- Mme Claudia DE MELO SANCHEZ
- M. Thierry DUDOK DE WIT
- M Daniel FORSTER
- M. Jean-Mathias GRIESSMEIER
- M. Nathalie MATHIEU
- M. Esidor NTSOENZOK
- M. Olivier ROZENBAUM
- M. Matthieu Kretzschmar

- Professeure des Universités UFR ST-Polytech-GREMI
- Maître de conférences UFR ST ICMN
- Professeur des Universités OSUC LPC2E
- Maître de conférences UFR ST ICMN
- Astronome Adjoint CNAP LPC2E
- Maître de conférences IUT ICMN
- Professeur des Universités UFR ST CEMHTI
- Professeur des Universités UFR ST CEMHTI
- Professeur des Universités OSUC LPC2E

Représentants du Monde Professionnel

- M. Stéphane MAZOUFFRE CNRS - ICARE
- M. Amaël CAILLARD CNRS – GREMI

Représentants des Laboratoires (Directeur ou Représentant)

- CBM : Matthieu RÉFRÉGIERS
- CEMHTI : Michaël DESCHAMPS
- GREMI : Stéphane PELLERIN
- ICARE : Stéphane MAZOUFFRE
- ICMN : Jean-François BARDEAU
- LPC2E : Valéry CATOIRE

Personnels de Formation et BIATSS

- Mme Marie TAUZI (Communication et Relations Internationales UFR ST)
- M. Walid NOURISTANI biatts, (Secrétariat Département de Physique UFR ST)

Représentants des Étudiants

- Étudiant M1 PhyFA : Ali Mahamat ACHEIKH
- Étudiante M1 PhyFA : Khadja Amadou SARR
- Étudiante M2 PhyFA – MR : Nahira MAREUIL
- Étudiant M2 PhyFA – SSA : Leila REBADJ

Fait à Orléans, le 03/12/2025

Éric BLOND